

ROUSSET infos

Le magazine de mon village

SUPPLÉMENT DU N°75 / AVRIL 2014



Les nouveaux rythmes scolaires



Édito

La prochaine rentrée de septembre 2014 est celle où la semaine de scolarité va changer pour vos enfants. Depuis plus d'un an, au fil de différentes concertations avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations, nous avons travaillé avec le Service municipal de la Jeunesse et des Affaires scolaires à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et à l'organisation d'ateliers périscolaires.

La commune a toujours eu comme souci prioritaire les enfants et la prise en compte de leurs rythmes biologiques. Leur réussite à l'école dépend largement des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages. La réforme a pour objectif d'assurer un meilleur équilibre de leur journée, en permettant une continuité entre les temps scolaire et périscolaire et en favorisant la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel ou artistique, avec des animateurs qualifiés.

Ce dispositif, destiné aux élèves des écoles maternelle et élémentaire, est gratuit et non obligatoire. Ces changements impactent la vie des enfants et celle de leurs parents, en instaurant en particulier une demi-journée de classe le mercredi matin. La nouvelle organisation prévoit une semaine de neuf demi-journées, libérant ainsi 4h - les lundi, mardi, jeudi et vendredi - qui sont dévolues aux activités périscolaires, entièrement financées par la commune.

Ce temps génère une mixité sociale pour les enfants qui pratiqueront ensemble de nouveaux loisirs, véritable richesse éducative pour les petits Roussetains.

Gilda de MINGO, 1^{ère} Adjointe
Déléguée à l'Education, la Jeunesse et la Petite Enfance.





La réforme des rythmes scolaires part du constat que les élèves français étaient soumis à des horaires d'enseignement trop denses sur une semaine de quatre jours.

Il a donc été décidé de les répartir sur neuf demies journées au lieu de huit.

A Rousset, cette demie journée supplémentaire est fixée au mercredi matin.

Le temps libéré chaque jour permet aux enfants d'accéder à d'autres formes d'apprentissage, tout aussi importantes pour leur épanouissement individuel et collectif et leur ouverture d'esprit : sports, jeux, découvertes culturelles, relaxation ... C'est une autre façon d'apprendre qui leur est offerte, pour grandir, se découvrir, découvrir le monde et vivre ensemble dans le respect des différences, l'entraide et la solidarité.

A Rousset, le créneau horaire dédié à ces activités est de 15h30 à 16h30 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.



Elles sont gratuites et financées par la commune.

Elles sont assurées par différentes associations (les différentes sections des Amis de l'Instruction Laïque, La Marelle Ludothèque, Arcdanse, l'Espace Musical de Rousset, Artisans du Monde, la Boul'Ègue, RéCréation, l'Aigo Vivo, ...) ainsi que grâce à l'implication de nombreux membres du personnel municipal (intervenants sportifs, animateurs du Point Jeunes et du Centre Aéré, agents spécialisés des écoles maternelles, personnel de la médiathèque et de la bibliothécaire scolaire).

Ces activités ne sont pas obligatoires, mais elles nécessitent une inscription et un engagement sur la durée proposée (un trimestre).

Elles seront présentées aux élèves de maternelle et de primaire dès la rentrée des classes par les animateurs.

Tous les enfants qui y seront inscrits participeront à quatre activités par semaine, qui pourront varier chaque trimestre (de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin). En fin d'année ils auront ainsi pu participer à douze activités différentes.

Découverte et initiation de différentes pratiques artistiques ou sportives, elles seront adaptées à leur tranche d'âge* et encadrées par des animateurs qualifiés ou des intervenants compétents des différentes associations qui se sont investies dans le projet.

* Quatre tranches d'âge ont été définies : petite section de maternelle / moyenne et grande section de maternelle / CP et CE1 / CE2 à CM2.

Les enfants qui ne seront pas inscrits aux activités périscolaires quitteront l'école à l'issue des heures d'enseignement de l'après-midi, soit à 15h30.

Important

Les créneaux d'accueil des enfants dans les écoles restent les mêmes qu'auparavant : de 8h à 18h30.

La garderie est maintenue de 8h à 8h30 du lundi au vendredi, ainsi que de 18h à 18h30 le soir (sauf le mercredi où les enfants seront gardés jusqu'à midi). Les périodes de détente de 16h30 à 17h et d'aide aux devoirs de 17h à 18h sont également conservées.

Les transports scolaires devraient aussi garder les mêmes horaires, avec des ajouts pour le mercredi matin.

NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE)

Jours	8h-8h30	8h30-11h45	11h45-13h30	13h30-15h30	15h30-16h30	16h30-17h	17h-18h	18h-18h30
Lundi	Garderie	Classe	Pause méridienne	Classe	Activités Périscolaires	Détente	Aide aux devoirs	Garderie
Mardi	Garderie	Classe	Pause méridienne	Classe	Activités Périscolaires	Détente	Aide aux devoirs	Garderie
Mercredi	Garderie	Classe 8h30-11h30	Garderie jsq 12h					
Jeudi	Garderie	Classe	Pause méridienne	Classe	Activités Périscolaires	Détente	Aide aux devoirs	Garderie
Vendredi	Garderie	Classe	Pause méridienne	Classe	Activités Périscolaires	Détente	Aide aux devoirs	Garderie

Temps pris en charge par la commune
 Temps scolaire
 Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ne sont pas positionnées.



De la maternelle à la primaire, vos enfants pourront s'inscrire à différents ateliers :

- sports collectifs et individuels, gymnastique, Aïkido, tennis, pétanque et jeu provençal, ...
- jeux de société, activités manuelles (découpage, collage, coloriage, jardinage),
- lecture de contes, création d'histoires, de chansons, découverte des instruments de musique, du numérique, arts plastiques, théâtre, danse, poterie, informatique, marionnettes, lecture, jeux d'animation, ...
- ou encore : relaxation, découverte sensorielle, sensibilisation au commerce équitable, ...

Un encadrement qualifié

Chaque activité sera encadrée par un animateur diplômé. Sur chaque groupe scolaire, un animateur communal référent sera dédié à la coordination. Il sera l'interlocuteur privilégié des parents, des associations, des enseignants et des enfants au quotidien.



Une Évaluation trimestrielle

La commune organisera avec le comité de pilotage un suivi et une évaluation au sein de chaque école trois fois dans l'année.

Ce comité, présidé par l'Elue en charge de l'éducation, réunit l'animateur référent des associations, le représentant des enseignants, les représentants des associations de parents d'élèves et le coordinateur jeunesse.

Ce comité permettra

- d'évaluer le bon déroulement des activités,
- de mesurer l'opportunité de poursuivre ou non certaines activités,
- d'assurer une continuité entre les interventions scolaires et périscolaires,
- et de répondre au mieux aux attentes des enfants.

Des lieux et des équipements adaptés

En fonction des activités pratiquées, les enfants et les animateurs utiliseront les salles de classe ou se rendront dans divers lieux sur la commune. Ils s'y rendront à pied, encadrés par les animateurs et les ASVP. Le départ et le retour se feront à l'école.



La nouvelle réglementation Jeunesse et Sports impose un taux d'encadrement d'un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans ou pour 18 enfants de plus de 6 ans.

La commune a souhaité constituer des groupes Roussetains : 1 adulte pour 12 enfants de moins de 6 ans ou pour 15 enfants de plus de 6 ans.